

Thème : Le temps de travail

Date : Vendredi 17 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : La Roche sur Yon

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Faire le point des dernières avancées jurisprudentielles*
- *Maîtriser les grandes qualifications*
- *Appréhender les difficultés probatoires*

Méthodes mobilisées :

► **Programme** :

Le temps de travail : de quoi parle-t-on ?

Titre 1 - Les notions de références (derniers arrêts rendus)

Titre 2 - Régime et données chiffrées.

Section 1 : Le cadre légal.

Section 2 : Les aménagements de la durée du travail

► **Moyens pédagogiques** : PowerPoint

► **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université d'Angers, ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.